

# Annexe 2 - Tableaux des prestations

## ACTES MÉDICAUX COURANTS

Nature des frais	PRESTATIONS			
	Sur la base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS) ou forfaits. En cas d'exonération totale ou partielle du ticket modérateur, la participation de MGEN est réduite à due proportion, sauf forfaits.			
	MGEN Initiale	MGEN Equilibre	MGEN Référence	MGEN Intégrale
<b>1. Consultations/Visites médecins généralistes, médecins spécialistes en médecine générale et sages-femmes</b> (dans/hors du parcours de soins coordonnés)	30%	30%	30%	30%
<b>2. Consultations/Visites médecins spécialistes</b>				
2.1 dans le parcours de soins coordonnés :				
- médecin ayant adhéré au contrat d'accès aux soins,	30%	80%	30%	130%
- médecin n'ayant pas adhéré au contrat d'accès aux soins	30%	60%	30%	105%
2.2 hors parcours de soins coordonnés.	30%	30%	30%	30%
<b>3. Actes techniques dont radiologie</b>				
3.1 dans le parcours de soins coordonnés :				
- praticien ayant adhéré au contrat d'accès aux soins,	30%	55%	30%	55%
- praticien n'ayant pas adhéré au contrat d'accès aux soins	30%	30%	30%	30%
3.2 hors parcours de soins coordonnés.	30%	30%	30%	30%
<b>4. Participation forfaitaire visée par l'article R. 322-8 du Code de la Sécurité sociale</b>	18€	18€	18€	18€
<b>5. Honoraires des auxiliaires médicaux</b> (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures, podologues orthophonistes, orthoptistes)	40%	65%	40%	65%
<b>6. Analyses - actes de laboratoire</b>	40%	65%	40%	65%
<b>7. Psychothérapie (dans la limite de 20 séances/an)</b>	10€/séance	15€/séance	15€/séance	20€/séance

## PHARMACIE

Selon conditions définies à l'article 12 du règlement mutualiste MGEN Santé Prévoyance

Nature des frais	PRESTATIONS			
	Sur la base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS) ou forfaits. En cas d'exonération totale ou partielle du ticket modérateur, la participation de MGEN est réduite à due proportion, sauf forfaits.			
	MGEN Initiale	MGEN Equilibre	MGEN Référence	MGEN Intégrale
<b>8. Médicaments</b>				
- Médicaments et honoraires de dispensation remboursés par la Sécurité sociale à 65%	35%	35%	35%	35%
- Médicaments et honoraires de dispensation remboursés par la Sécurité sociale à 30%	70%	70%	70%	70%
- Médicaments et honoraires de dispensation remboursés par la Sécurité sociale à 15%				
- Médicaments prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	Néant	Forfait 25€/an	Néant	Forfait 50€/an
<b>9. Vaccinations remboursées par la Sécurité sociale</b>	35%	35%	35%	35%

## FORFAIT SE SOIGNER AUTREMENT

Selon conditions définies à l'article 10 du règlement mutualiste MGEN Santé Prévoyance

Nature des frais	PRESTATIONS			
	Sur la base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS) ou forfaits. En cas d'exonération totale ou partielle du ticket modérateur, la participation de MGEN est réduite à due proportion, sauf forfaits.			
	MGEN Initiale	MGEN Equilibre	MGEN Référence	MGEN Intégrale
<b>10. Ostéopathie</b>				
<b>11. Actes médicaux d'acupuncture</b>				
<b>12. Homéopathie non remboursable</b>	75 €/an	125 €/an	75 €/an	150 €/an
<b>13. Consultations diététicien</b>				
<b>14. Chiropraxie</b>				

## FORFAIT PRÉVENTION

Selon conditions définies à l'article 11 du règlement mutualiste MGEN Santé Prévoyance

Nature des frais	PRESTATIONS			
	Sur la base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS) ou forfaits. En cas d'exonération totale ou partielle du ticket modérateur, la participation de MGEN est réduite à due proportion, sauf forfaits.			
	MGEN Initiale	MGEN Equilibre	MGEN Référence	MGEN Intégrale
<b>15. Contraception/Tests de grossesse</b>				
<b>16. Vaccins prescrits et non remboursés par la Sécurité sociale</b>	75 €/an	125 €/an	75 €/an	150 €/an
<b>17. Sevrage tabagique</b>				
<b>18. Bilan psychomotricité</b>	Néant		Néant	
<b>19. Ostéodensitométrie</b>	Néant	Néant	Néant	

## HOSPITALISATION

Selon conditions définies à l'article 9 du règlement mutualiste MGEN Santé Prévoyance

Nature des frais	PRESTATIONS			
	Sur la base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS) ou forfaits. En cas d'exonération totale ou partielle du ticket modérateur, la participation de MGEN est réduite à due proportion, sauf forfaits.			
	MGEN Initiale	MGEN Equilibre	MGEN Référence	MGEN Intégrale
<b>20. Honoraires médicaux hospitaliers</b>				
- Ticket modérateur	20%	20%	20%	20%
- Participation forfaitaire visée par l'article R. 322-8 du Code de la Sécurité sociale	18 €	18 €	18 €	18 €
- Participation aux honoraires au-delà de la base de remboursement				
• médecin ayant adhéré au contrat d'accès aux soins	Néant	50%	50%	100%
• médecin n'ayant pas adhéré au contrat d'accès aux soins	Néant	30%	30%	75%
<b>21. Hébergement et frais de séjour</b>				
- Forfait journalier hospitalier	20%	20%	20%	20%
- Forfait journalier psychiatrie	18 €	18 €	18 €	18 €
	13,50 €	13,50 €	13,50 €	13,50 €
<b>22. Chambre particulière en cas d'hospitalisation avec hébergement et comprenant au moins une nuitée</b>				
Prestation non conventionnelle quand le mutualiste n'a pas recours à un établissement conventionné avec MGEN				
- Maladie, chirurgie, obstétrique, maternité	Néant	33 €/nuitée	33 €/nuitée	33 €/nuitée
- Psychiatrie	Néant	30 €/nuitée	30 €/nuitée	30 €/nuitée
- Soins de suite	Néant	18,50 €/nuitée	18,50 €/nuitée	18,50 €/nuitée
<b>23. Frais d'accompagnant</b>				
Prestation non conventionnelle quand le mutualiste n'a pas recours à un établissement conventionné avec MGEN.				
Prestation accordée pour la nuitée passée dans le même établissement que celui de l'hospitalisation ou dans l'une des structures d'accueil agréées par MGEN pour l'accompagnant d'un mutualiste :				
- de moins de 16 ans,				
- ou de plus de 70 ans,				
- ou en situation de handicap,				
Se renseigner auprès des centres de service.	Néant	25 €/nuitée	25 €/nuitée	25 €/nuitée

### Prestation conventionnelle

Quand le mutualiste a recours à un établissement conventionné avec MGEN dans le cadre du conventionnement mutualiste, il peut bénéficier :

- du montant de la prestation conventionnelle,
- de la dispense d'avance de frais sur le montant de cette prestation dans la limite de la prestation fixée conventionnellement.

L'application de cette prestation conventionnelle est variable selon les dispositions de la convention négociée avec l'établissement qui peut couvrir la chambre particulière (séjours avec nuitée(s) et séjours ambulatoires en chirurgie avec anesthésie) et les frais d'accompagnant.

Se renseigner auprès des centres de service MGEN.

## OPTIQUE

	PRESTATIONS			
<b>Nature des frais</b>	Sur la base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS) ou forfaits. En cas d'exonération totale ou partielle du ticket modérateur, la participation de MGEN est réduite à due proportion, sauf forfaits.			
	MGEN Initiale	MGEN Equilibre	MGEN Référence	MGEN Intégrale
<b>24. Optique</b> La demande de prise en charge est appréciée à la date de facturation par un opticien lunetier.	Voir tableau Optique			

Quand le mutualiste a recours à un opticien lunetier agréé par MGEN, il bénéficie de la dispense d'avance de frais sur la monture, les verres, les suppléments divers et les lentilles cornéennes dans la limite de la prestation fixée conventionnellement.

## DENTAIRE

	PRESTATIONS			
<b>Nature des frais</b>	Sur la base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS) ou forfaits. En cas d'exonération totale ou partielle du ticket modérateur, la participation de MGEN est réduite à due proportion, sauf forfaits.			
	MGEN Initiale	MGEN Equilibre	MGEN Référence	MGEN Intégrale
<b>25. Dentaire</b>				
25.1. Consultations et soins conservateurs ou chirurgicaux (remboursables par la Sécurité sociale et selon la classification commune des actes médicaux)	30%	30%	30%	30%
25.2. Inlay onlay remboursés par la Sécurité sociale	30%	80%	80%	80%
25.3. Prothèses dentaires fixes Prestation non conventionnelle (quand le mutualiste n'a pas recours à un professionnel de santé conventionné avec MGEN)				
25.3.1 Définitives remboursées par la Sécurité sociale				
• Couronne dento portée	75,25 €	86 €	122 €	122 €
• Bridge 3 éléments dento porté	200 €	224 €	360 €	360 €
• Pilier de bridge supplémentaire	75,25 €	86 €	122 €	122 €
• Intermédiaire de bridge supplémentaire	3,22 €	8,60 €	107 €	107 €
25.3.2 Inlay core et Inlay core à clavette remboursés par la Sécurité sociale	30%	80%	80%	80%
25.3.3 Définitives non remboursées par la Sécurité sociale				
• Bridge 3 éléments dento porté	Néant	Néant	360 €	360 €
• Pilier de bridge supplémentaire	Néant	Néant	122 €	122 €
• Intermédiaire de bridge supplémentaire	Néant	Néant	107 €	107 €
25.3.4 Transitoires (sur incisives, canines et prémolaires exclusivement) non remboursées par la Sécurité sociale				
• Couronne	Néant	Néant	31 €	31 €
• Bridge 3 éléments	Néant	Néant	31 €/élément	31 €/élément
• Pilier et intermédiaire de bridge supplémentaire	Néant	Néant	31 €/élément	31 €/élément
25.4. Appareils amovibles remboursés par la Sécurité sociale				
25.4.1 Définitifs				
• Résine				
- Prothèse 9 dents	53,58 €	103,20 €	Néant	Néant
- par dent supplémentaire jusqu'à 14 dents	3,22 €/dent	8,60 €/dent	Néant	Néant
OU				
- de 9 à 13 dents	Néant	Néant	199 €	199 €
- par appareil complet (14 dents)	Néant	Néant	229 €	229 €
• Métal				
- de 1 à 3 dents	58,05 €	154,80 €	Néant	Néant
- par dent supplémentaire jusqu'à 14 dents	3,22 €/dent	8,60 €/dent	Néant	Néant
OU				
- de 1 à 7 dents	Néant	Néant	206 €	206 €
- de 8 à 13 dents	Néant	Néant	290 €	290 €
- par appareil complet (14 dents)	Néant	Néant	336 €	336 €
• Ajout dent contreplaquée ou massive sur appareil résine (par dent jusqu'à 6 dents)	6,45 €	17,80 €	26 €	26 €
• Ajout dent contreplaquée ou massive sur appareil métal (par dent jusqu'à 14 dents)	9,67 €	26 €	26 €	26 €
25.4.2 Transitoires	38,70 € (1,2 ou 3 dents) puis 3,22 €/dent supplémentaire	51,60 € (1,2 ou 3 dents) puis 8,60 €/dent supplémentaire	92 € (1 à 7 dents) 183 € (8 à 14 dents)	92 € (1 à 7 dents) 183 € (8 à 14 dents)

### Prestation conventionnelle

Quand le mutualiste a recours à un professionnel de santé conventionné avec MGEN, il bénéficie :

- du montant de la prestation conventionnelle,
- de la dispense d'avance de frais sur le montant de cette prestation dans la limite de la prestation fixée conventionnellement.

Cette disposition s'applique aux prothèses dentaires fixes hors éléments de bridge transitoires.

Se renseigner auprès des centres de service MGEN.

## DENTAIRE

Nature des frais	PRESTATIONS			
	Sur la base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS) ou forfaits. En cas d'exonération totale ou partielle du ticket modérateur, la participation de MGEN est réduite à due proportion, sauf forfaits.			
	MGEN Initiale	MGEN Equilibre	MGEN Référence	MGEN Intégrale
25.5. Implantologie				
25.5.1 Implant (dans la limite de 2 implants sur 2 années civiles)	Néant	Néant	518€	518€
25.5.2 Couronne définitive sur implant, remboursée par la Sécurité sociale	32,25€	86€	122€ (max 2 couronnes sur 2 années civiles) puis 80% BRSS	250€ (max 2 couronnes sur 2 années civiles) puis 80% BRSS
25.5.3 Appareil complet transvisé sur implant	54,82€	146,20€	336€	336€
25.6. Réparations sur appareil amovible				
25.6.1 Résine :				
• Adjonction ou changement d'élément			23€	23€
• Par dent supplémentaire jusqu'à 14 dents	30%	80%	80%	80%
• Réparation appareil fêlé ou fracturé			23€	23€
25.6.2 Métal :				
• Adjonction ou changement d'élément	30%	80%	46€	46€
• Par dent supplémentaire jusqu'à 14 dents			80%	80%
- Réparation appareil sans démontage	30%	80%	46€	46€
- Réparation appareil avec remontage 1 élément	30%	80%	51,16€	51,16€
- Réparation appareil avec remontage jusqu'à 14 dents, par élément	30%	80%	5,16€	5,16€
25.6.3 Rebasage	Néant	Néant	46€	46€
25.6.4 Changement de facette (par élément) jusqu'à 8 facettes	30%	80%	61€	61€
25.7 Cas particuliers				
25.7.1 Traitement d'articulations temporo-mandibulaires - Gouttières occlusales, mainteneur d'espace, pose de guide chirurgical	Néant	Néant	122€	122€
25.7.2 Pose de facette	Néant	Néant	61€	61€
25.7.3 Couronnes pédiatriques	Néant	Néant	61€	61€
25.8. Orthodontie				
Prestation non conventionnelle (quand le mutualiste n'a pas recours à un professionnel de santé conventionné avec MGEN)				
25.8.1 Traitement pris en charge par la Sécurité sociale				
- Examens préalables (études céphalométriques et moulages)	30%	80%	80%	80%
- Traitement actif (par semestre)	38,70€	96,75€	200€	200€
- Traitement de contention (1 <sup>re</sup> année)	32,25€	80,63€	80,63€	80,63€
- Traitement de contention (2 <sup>e</sup> année)	32,25€	86€	86€	86€
25.8.2 Traitement non pris en charge par la Sécurité sociale (après avis favorable de l'orthodontiste consultant de MGEN)				
- Examens préalables (études céphalométriques et moulages)	Néant	Néant	90%	90%
- Traitement actif (par semestre)				
• Finalisation de traitement commencé avant 16 ans : 7 <sup>e</sup> semestres uniquement	38,70€	38,70€	200€	200€
• Traitement actif commencé après 16 ans : 4 semestres maximum				
- Traitement de contention (1 <sup>re</sup> année)	32,25€	32,25€	145,13€	145,13€
- Traitement de contention (2 <sup>e</sup> année)	21,50€	21,50€	96,75€	96,75€

### Prestation conventionnelle

Quand le mutualiste a recours à un professionnel de santé conventionné avec MGEN, il bénéficie :

- du montant de la prestation conventionnelle,
- de la dispense d'avance de frais sur le montant de cette prestation dans la limite de la prestation fixée conventionnellement.

Cette disposition s'applique aux traitements définis au paragraphe 25.8 à l'exception des examens préalables et 7<sup>e</sup> semestre de finalisation de traitement. Se renseigner auprès des centres de service MGEN.

25.9 Parodontie				
Forfait de parodontie (limité à la parodontie médicale - non remboursé par la Sécurité sociale)	Néant	Néant	Néant	400€/an
Attelle de contention	28,92€	28,92€	183€	183€

## APPAREILLAGES ET DISPOSITIFS MÉDICAUX

Nature des frais	PRESTATIONS			
	Sur la base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS) ou forfaits. En cas d'exonération totale ou partielle du ticket modérateur, la participation de MGEN est réduite à due proportion, sauf forfaits.			
	MGEN Initiale	MGEN Equilibre	MGEN Référence	MGEN Intégrale
26. Accessoires et pansements, petit appareillage et orthopédie	40%	40%	40%	40%
27. Semelles orthopédiques remboursées par la Sécurité sociale (au-delà du ticket modérateur)	Néant	130%	130%	250%

## AUDIOPROTHÈSE

Nature des frais	PRESTATIONS			
	Sur la base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS) ou forfaits. En cas d'exonération totale ou partielle du ticket modérateur, la participation de MGEN est réduite à due proportion, sauf forfaits.			
	MGEN Initiale	MGEN Equilibre	MGEN Référence	MGEN Intégrale
<b>28. Audioprothèse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Achat : la demande de prise en charge est appréciée à la date de facturation par un audioprothésiste.</li> <li>Forfait annuel entretien et réparation</li> </ul>	Voir tableau Audioprothèse			

Quand le mutualiste a recours à un audioprothésiste partenaire du réseau AUDISTYA, il bénéficie de tarifs encadrés et de la dispense d'avance de frais sur l'achat des prothèses auditives dans la limite de la prestation ci-dessus fixée conventionnellement.

La liste des audioprothésistes partenaires du réseau AUDISTYA peut être obtenue auprès des centres de service MGEN ou à partir de l'espace personnel sur le site internet MGEN.

## PROTHÈSES

Nature des frais	PRESTATIONS			
	Sur la base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS) ou forfaits. En cas d'exonération totale ou partielle du ticket modérateur, la participation de MGEN est réduite à due proportion, sauf forfaits.			
	MGEN Initiale	MGEN Equilibre	MGEN Référence	MGEN Intégrale
<b>29. Prothèse oculaires</b> (sous réserve de remboursement par la Sécurité sociale et par référence à sa nomenclature) <ul style="list-style-type: none"> <li>Prothèse de première intention</li> <li>Prothèse définitive</li> <li>Prothèse de renouvellement avec moulage</li> <li>Prothèse de renouvellement sans moulage</li> <li>Prothèse oculaire en verre</li> </ul>	Néant	Néant	145 € 328 € 412 € 298 € 130 €	145 € 328 € 412 € 298 € 130 €
<b>30. Prothèses mammaires externes</b> 30.1 Par prothèse (sous réserve de remboursement par la Sécurité sociale) 30.2 Forfait produits complémentaires <ul style="list-style-type: none"> <li>Support double-face (au-delà du ticket modérateur)</li> <li>Autres produits complémentaires (soutien gorge prescrit et adapté aux prothèses non solidaires du corps, produits d'entretien pour les prothèses solidaires du corps et supports double-face, set mamelons auto-adhérents)</li> </ul>	40%	40%	130 €	130 €
<b>31. Prothèses capillaires</b> (sous réserve de remboursement par la Sécurité sociale) <ul style="list-style-type: none"> <li>Postiches et perruques</li> </ul>	40%	40%	Forfait 130 €/an	Forfait 130 €/an
<b>31. Prothèses capillaires</b> (sous réserve de remboursement par la Sécurité sociale) <ul style="list-style-type: none"> <li>Postiches et perruques</li> </ul>	40%	40%	185 %	185 %

## CURES THERMALES

Nature des frais	PRESTATIONS			
	Sur la base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS) ou forfaits. En cas d'exonération totale ou partielle du ticket modérateur, la participation de MGEN est réduite à due proportion, sauf forfaits.			
	MGEN Initiale	MGEN Equilibre	MGEN Référence	MGEN Intégrale
<b>32. Frais de surveillance médicale et pratiques médicales complémentaires</b>	30%	30%	30%	30%
<b>33. Frais de traitement en établissement thermal</b>	35% du forfait thermal	35% du forfait thermal	35% du forfait thermal	35% du forfait thermal
<b>34. Frais d'hébergement</b>	Néant	100 €	75 €	150 €

## TRANSPORTS

Nature des frais	PRESTATIONS			
	Sur la base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS) ou forfaits. En cas d'exonération totale ou partielle du ticket modérateur, la participation de MGEN est réduite à due proportion, sauf forfaits.			
	MGEN Initiale	MGEN Equilibre	MGEN Référence	MGEN Intégrale
<b>35. Frais de transport</b> (sous réserve de remboursement par la Sécurité sociale)	35%	35%	35%	35%

## AMNIOCENTÈSE

Nature des frais	PRESTATIONS			
	Sur la base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS) ou forfaits. En cas d'exonération totale ou partielle du ticket modérateur, la participation de MGEN est réduite à due proportion, sauf forfaits.			
	MGEN Initiale	MGEN Equilibre	MGEN Référence	MGEN Intégrale
<b>36. Amniocentèse</b>	Néant	183 €	183 €	183 €

## OPTIQUE

Nature des frais (sur prescription médicale)		MGEN Initiale		MGEN Equilibre		MGEN Référence		MGEN Intégrale	
Type de verre	Codification Sécurité sociale	Prestations hors réseau agréé	Prestations dans le réseau agréé*	Prestations hors réseau agréé	Prestations dans le réseau agréé*	Prestations hors réseau agréé	Prestations dans le réseau agréé*	Prestations hors réseau agréé	Prestations dans le réseau agréé*
		Par verre **		Par verre **		Par verre **		Par verre **	
<b>Prestations avant 18 ans</b>									
<b>Verre unifocal de faible et moyenne correction</b> Sphère de - 6.00 à + 6.00, sans cylindre ou en présence d'un cylindre inférieur ou égal à 4.00	2261874 2200393	22,50 €	27 €	22,50 €	27 €	33,75 €	45 €	45 €	60 €
<b>Verre unifocal de forte correction</b> Sphère au-delà de 6.00 quel que soit le cylindre, ainsi que toute sphère en présence d'un cylindre supérieur à 4.00	2283953 2243304 2243540 2273854 2238941 2245036	90 €	108 €	90 €	108 €	90 €	120 €	100 €	133,33 €
<b>Verre progressif ou multifocal de faible et moyenne correction</b> sphère de - 4.00 à + 4.00 en l'absence de cylindre ainsi que toute sphère de - 8 à + 8 en présence d'un cylindre	2259245 2240671	90 €	108 €	90 €	108 €	90 €	120 €	120 €	160 €
<b>Verre progressif ou multifocal de forte correction</b> Sphère au-delà de 4.00 en l'absence de cylindre ainsi que toute sphère au-delà de 8.00 en présence d'un cylindre	2238792 2234239	90 €	108 €	90 €	108 €	90 €	120 €	120 €	160 €
<b>Monture l'unité **</b>		20 €		20 €		35 €		45 €	
<b>Prestations à partir de 18 ans</b>									
<b>Verre unifocal de faible et moyenne correction</b> Sphère de - 6.00 à + 6.00, sans cylindre ou en présence d'un cylindre inférieur ou égal à 4.00	2203240 2259966	22,50 €	27 €	22,50 €	27 €	45 €	60 €	60 €	80 €
<b>Verre unifocal de forte correction</b> Sphère au-delà de 6.00 quel que soit le cylindre, ainsi que toute sphère en présence d'un cylindre supérieur à 4.00	2284527 2280660 2282793 2235776 2212976 2288519	85 €	102 €	85 €	102 €	105 €	140 €	120 €	160 €
<b>Verre progressif ou multifocal de faible et moyenne correction</b> Sphère de - 4.00 à + 4.00 en l'absence de cylindre ainsi que toute sphère de - 8 à + 8 en présence d'un cylindre	2290396 2227038	85 €	102 €	85 €	102 €	105 €	140 €	120 €	160 €
<b>Verre progressif ou multifocal de forte correction</b> Sphère au-delà de 4.00 en l'absence de cylindre ainsi que toute sphère au-delà de 8.00 en présence d'un cylindre	2245384 2202239	85 €	102 €	85 €	102 €	120 €	160 €	150 €	200 €
<b>Monture l'unité **</b>		30 €		30 €		60 €		90 €	
<b>Lentilles cornéennes</b> - Prises en charge par la Sécurité sociale - Non prises en charge par la Sécurité sociale		50 €/an		100 €/an		110 €/an		170 €/an	
Pour les lentilles cornéennes remboursées par la Sécurité sociale prise en charge du ticket modérateur au-delà du forfait annuel ci-dessus		40 %		40 %		40 %		40 %	

## OPTIQUE

Nature des frais (sur prescription médicale)	Suppléments divers			
	MGEN Initiale	MGEN Equilibre	MGEN Référence	MGEN Intégrale
Prisme incorporé moins de 18 ans	7 €	7 €	15 €	15 €
Prisme incorporé plus de 18 ans	2 €	2 €	13 €	13 €
Système antiptosis	31 €	31 €	31 €	31 €
Filtre chromatique ou ultraviolet moins de 18 ans	4 €	4 €	17 €	17 €
Filtre chromatique ou ultraviolet plus de 18 ans	Néant	Néant	23 €	23 €
Verres iseiconiques	40 %	40 %	40 %	40 %
Supplément pour sphères supérieures à 20 dioptries moins de 18 ans	6 €	6 €	18 €	18 €
Supplément pour sphères supérieures à 20 dioptries plus de 18 ans	2 €	2 €	21 €	21 €
Filtre d'occlusion partielle moins de 6 ans (l'unité)	2 €	2 €	4 €	4 €
Prisme souple, moins de 6 ans (l'unité)	9 €	9 €	12 €	12 €
Supplément pour monture de lunettes à coque moins de 6 ans	18 €	18 €	18 €	18 €

\* Quand le mutualiste a recours à un opticien lunetier agréé par MGEN, il bénéficie de tarifs encadrés et de la dispense d'avance de frais dans la limite des prestations ci-dessus. La liste des opticiens agréés peut être obtenue auprès des centres de service MGEN ou à partir de l'espace personnel sur le site internet MGEN. Les lunettes sont remboursées par la mutuelle exclusivement en complément de la Sécurité sociale.

\*\* Pour les moins de 18 ans : remboursement limité à l'achat d'un équipement composé d'une monture et de deux verres par période d'un an à compter de la date d'adhésion.

À partir de 18 ans : remboursement limité à l'achat d'un équipement composé d'une monture et de deux verres par période de deux ans à compter de la date d'adhésion. Par dérogation, cette période est réduite à un an en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue.

La justification de l'évolution de la vue se fonde soit sur la présentation d'une nouvelle prescription médicale portant une correction différente de la précédente, soit sur la présentation de la prescription médicale initiale comportant les mentions d'adaptation portées par l'opticien.

Le remboursement total pour un équipement composé d'une monture et de deux verres, est garanti au minimum à hauteur des planchers fixés par le décret du 18 novembre 2014 relatif au contenu des contrats d'assurance maladie complémentaire bénéficiant d'aides fiscales et sociales, dans la limite des frais réels engagés.

### Prestations (sur la base de remboursement de la Sécurité sociale ou forfaits)

Chirurgie réfractive de l'œil (dont kératotomie)	Néant	Néant	365 €/œil	400 €/œil
Système à vision télescopique (sur prescription médicale - s'ajoute le cas échéant le forfait pour monture)	130 € / œil ou ticket modérateur si supérieur			

## AUDIOPROTHÈSE

Nature des frais (sur prescription médicale et sous réserve de remboursement par la Sécurité sociale)	MGEN Initiale		MGEN Equilibre		MGEN Référence		MGEN Intégrale	
	Prestations hors réseau conventionné	Prestations dans le réseau conventionné*	Prestations hors réseau conventionné	Prestations dans le réseau conventionné*	Prestations hors réseau conventionné	Prestations dans le réseau conventionné*	Prestations hors réseau conventionné	Prestations dans le réseau conventionné*
<b>Achat</b>								
<b>Mutualiste de moins de 20 ans - Mutualiste de 20 ans et plus atteint de cécité</b>	560 €	660 €	560 €	660 €	650 €	750 €	650 €	750 €
Par appareil								
<b>Mutualiste de 20 ans et plus</b>	350 €	450 €	350 €	450 €	550 €	650 €	550 €	650 €
Par appareil dans la limite de 2 appareils par an	Prise en charge du ticket modérateur							
<b>Entretien et réparation</b>								
Forfait annuel (par appareil)	50 € (puis ticket modérateur après épuisement du forfait)							

\* Quand le mutualiste a recours à un audioprothésiste conventionné avec MGEN, il bénéficie de tarifs encadrés et de la dispense d'avance de frais sur l'achat des prothèses auditives, dans la limite des prestations fixées ci-dessus. La liste des audioprothésistes conventionnés avec MGEN peut être obtenue auprès des centres de service MGEN ou à partir de l'espace personnel sur le site internet MGEN.